

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 novembre 2024

POUR PLUS DE SPORT ET MOINS DE SUCRE - (N° 558)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AC10

présenté par

M. Bilongo, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bombard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisa Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, M. Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:**

Dans un délai de six mois à compter de la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport sur les causes et les conséquences de la consommation excessive de sucres, notamment auprès de populations défavorisées et celles présentes dans des zones alimentaires désertiques dépourvues en accès aux fruits et légumes de qualité, et proposant des mesures pour en réduire l'impact sanitaire.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, nous demandons à ce que soit faite toute la lumière sur la situation de précarité alimentaire qui touche des millions de gens en France, et plus spécifiquement la surconsommation de sucre parmi les populations précaires.

Une étude de l'INSEE a montré que les personnes les plus défavorisées consomment plus fréquemment des produits transformés et moins de fruits et légumes. Environ 30 % des personnes avec des revenus faibles déclarent ne pas avoir les moyens de manger sainement, et les personnes précaires ont tendance à travailler plus longtemps et à avoir moins de temps libre pour pratiquer une activité physique. Nous le savons, il existe une corrélation nette entre l'accès à une alimentation saine, l'accès à une culture sportive, le cadre de vie et le niveau de revenu.

La question est : quelle est la généalogie de la création de besoins en sucre ? D'où vient-elle ? Les industriels développent des stratégies de fidélisation sur des publics identifiés comme populaires. Des agences de marketing font part sur leur site des évolutions de leur public cible et de leur marketing : associer l'image de marque au sport et à l'identification de groupe, surrexposer les produits dans les quartiers ou les entrées de villes moyennes, et fidéliser, pour ne pas dire rendre complètement dépendants, nos compatriotes. En 2019, l'Observatoire des inégalités a estimé que les enfants vivant dans des zones à faibles revenus sont exposés à environ 2 à 3 fois plus de publicités pour des produits sucrés et malsains que ceux vivant dans des zones plus riches. Ces publicités ont un impact majeur sur les choix alimentaires des enfants et des jeunes adultes. L'INSEE indique que, dans les ménages à bas revenu, les dépenses alimentaires représentent une part plus importante du budget. Par exemple, un ménage vivant en dessous du seuil de pauvreté (moins de 1 041 € par mois pour une personne seule en 2023) consacre environ 15 % de son revenu à l'alimentation, contre seulement 10 % pour les ménages les plus riches. De plus, cette dépense est souvent orientée vers des produits à faible coût, riches en sucre et en graisses, car ces produits sont plus accessibles et mieux adaptés aux budgets serrés.

La France doit de toute urgence identifier et éradiquer ces activités économiques parasites et pathogènes qui créent de épidémies de diabète à retardement. Nous demandons qu'un rapport établisse les causes et les conséquences de la consommation excessive de sucres, notamment auprès de populations défavorisées et celles présentes dans des zones alimentaires désertiques dépourvues en accès aux fruits et légumes de qualité ainsi que des mesures pour en réduire l'impact sanitaire.